

**Commune de Vich, Procès-verbal No 15, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 17 juin 2025 à 20h00**

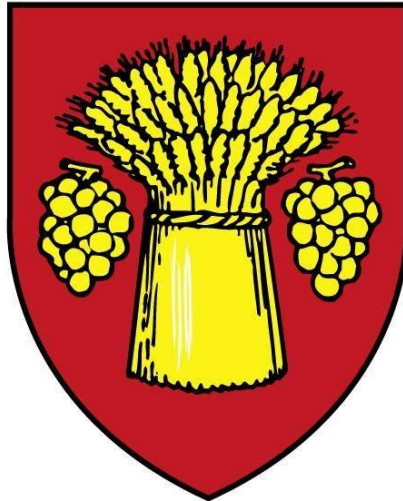


Table des matières

1. Appel nominal	139
2. Adoption du procès-verbal du 11.03.2025.....	139
3. Adoption de l'ordre du jour proposé	139
4. Intervention des délégués des instances intercommunales	139
5. Préavis 08/2024-2025 - Modification du règlement du Conseil communal	140
6. Préavis 09/2024-2025 - Modification du nombre de conseillers communaux	141
7. Préavis 10/2024-2025 - Rapport sur les comptes 2024 et décharge de la gestion pour l'année 2024.....	141
8. Préavis 11/2024-2025 - Demande d'un crédit de CHF 34'000 pour la participation à la finalisation du bâtiment d'accueil et à la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA	141
9. Nomination d'une commission ad hoc pour le règlement en faveur de l'efficacité énergétique et la durabilité (3 membres + 1 suppléant)	142
10. Election d'un membre pour la commission des bâtiments.....	142
11. Renouvellement des membres du bureau du Conseil communal	142
12. Liste des préavis connus pour la séance suivante	143
13. Communications Municipales	143
14. Communications du bureau	146
15. Divers et Propositions individuelles	146
16. Clôture de la séance	146

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduit par la Syndique M^{me} **Antonella SALAMIN**. Il salue la présence de la presse avec M. **Luca BAUME** pour le Journal de la Côte.

1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **26** membres présents sur 37, 10 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 11.03.2025

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou remarques. Aucune.

Le procès-verbal 11.03.2025 est accepté à l'unanimité

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions. Aucune. Nous passons au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

4. INTERVENTION DES DELEGUES DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

AISE

Le délégué M. **David KOUTANGNI** a participé à la séance du 30.04.2025. Les comptes ont été acceptés. Il suggère que les comptes soient envoyés à tous les conseillers de ce Conseil pour la bonne compréhension. Un préavis sur les grilles salariales a été accepté, une commission ad'hoc avait été constituée pour élaborer cette grille salariale. Une problématique avec le changement des horaires notamment pour les bus et les récréations à Le Vaud, le Canton a demandé de réactiver le poste de surveillants au niveau de l'arrêt de bus. M. **Cyrille GHISTE** précise que pour Vich la problématique des enfants de 5P qui doivent accompagner les plus jeunes jusqu'à l'arrêt de bus persiste, mais cette question n'a pas été soulevée au CI.

SDIS

M. **Luigi LONGHI** indique que la construction et l'agrandissement de la caserne s'est stoppée. Des polluants dans les sols ont été découverts et il faut évaluer les coûts d'assainissement. M. **Stéphane DEMUNYCK** demande quels sont ces polluants ? M. **Luigi LONGHI** ne sait pas exactement de quels natures sont ceux-ci.

ORPCI

M. **Claudio GRECO** a participé à la séance du 26.03.2025, les comptes tournent autour de CHF 2'500'000 pour les 47 communes et il précise que les CHF 20 par habitants sont maintenus.

RAT

M. **Michel PEIRIS** a participé à la séance en avril. Le nombre d'enfants accueillis est légèrement en hausse, mais les comptes sont à l'équilibre.

APEC

M. **Olivier MONACHON** indique que toutes les oppositions ont été levées et le calendrier de la planification se poursuit pour la STEP.

Région de Nyon

Le délégué M. **Roger BRAND** n'a pas de communication.

5. PREAVIS 08/2024-2025 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par M. **Michel JARRAUD**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°08/2024-2025.

Le **Président** ouvre la discussion ;

M^{me} **Marguerita DORNIER** souhaiterait des éclaircissements car dans l'ancienne version les membres de la commission de gestion ne pouvaient pas faire partie d'une autre commission et maintenant la proposition est qu'ils pourraient aller statuer dans d'autres commissions. Pourquoi pas les membres de la commission des finances ? Le **Président** explique que la raison est qu'il est souvent compliqué de trouver des membres pour les commissions thématiques ainsi dans l'ancien règlement les membres de la commission de gestion ne pouvaient faire partie d'aucune autres commissions, ceci changerait afin d'avoir plus de membres. Il faudra tout même être attentif au potentiel conflit d'intérêt. La commission des finances est très souvent sollicitée pour tous les préavis. M^{me} **Marguerita DORNIER** pense qu'il n'y pas plus de conflit avec les membres de la commission des finances, mais il est vrai que pour la gestion, leur travail se concentre sur l'année écoulée. M. **Marcel MIESEN** demande s'il ne serait pas possible de mettre également des membres de la commission des finances dans, par exemple, une commission ad'hoc pour un règlement ? Le **Président** trouve cette remarque correcte et il serait préférable de formuler un amendement. M. **Marcel MIESEN** propose un amendement pour insérer également les membres de la commission des finances dans une commission ad'hoc. *Art 42 : de remplacer : Les membres de la commission des finances ne peuvent pas faire partie d'autres commissions ad'hoc ou de surveillance. Par : Les membres de la commission des finances ne peuvent pas faire partie de la commission de gestion.*

La **Syndique** explique que la commission des finances est très souvent sollicitée au cours de l'année et étudie quasi chaque préavis et M. **Cyrille GHISTE**, président de la commission de gestion, indique qu'il ne statue que sur l'année écoulée, ce qui réduit les conflits d'intérêt. au contraire de la commission des finances qui statue sur les préavis de l'année en cours. M. **Roger BRAND** fait remarquer que plusieurs communes vaudoises n'ont qu'une seule commission de gestion et finances, afin d'économiser des membres. M. **André JAQUET** explique que les conflits d'intérêts seront à gérer. Regrouper les commission pourquoi pas, car il est difficile de trouver des membres dans le Conseil en général et dans les commission en particulier. Il souhaite que tous les membres du Conseil puissent faire partie d'au moins une commission. M. **Marcel BIEDERMANN** précise que les deux commissions permanentes statuent différemment sur les sujets et ceci est bien visible avec leur rapport. M^{me} la **Syndique** confirme que quand la commission des finances et gestion est regroupée, ils leur arrivent de rater des dossiers et c'est très léger du côté de la gestion. Vich est un village trop important pour se permettre de regrouper les commissions. C'est souvent le cas, mais pour des conseils inter-communaux. M. **Michel PEIRIS** souhaiterait qu'une liste soit disponible pour remplir les commissions lors de demandes de nomination de commissions thématique et que chaque conseiller soit dans au minimum une commission.

Le **Président** demande à l'Assemblée si elle souhaite que les membres de la commission des finances puissent être dans d'autres commissions. Il demande si cinq conseillers appuient cette demande, c'est bien le cas.

Nous passons au vote de l'amendement :

Art 42 : de remplacer : Les membres de la commission des finances ne peuvent pas faire partie d'autres commissions ad'hoc ou de surveillance.

Par : Les membres de la commission des finances ne peuvent pas faire partie de la commission de gestion

L'amendement est refusé (16 NON, 10 OUI)

<i>Le Préavis n°08/2024-2025 est accepté à l'unanimité</i>
--

6. PREAVIS 09/2024-2025 - MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par M. **Michel JARRAUD**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°09/2024-2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Marguerita DORNIER** demande pourquoi 36 et pas 35 membres ? Le **Président** explique que c'est un choix du Bureau. 36 peut être divisé par plusieurs dénominateurs et une diminution de 4 conseillers correspond à 10% de moins que la législature actuelle, ce qui semble raisonnable.

Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°09/2024-2025 est accepté à l'unanimité</i>
--

7. PREAVIS 10/2024-2025 - RAPPORT SUR LES COMPTES 2024 ET DECHARGE DE LA GESTION POUR L'ANNEE 2024

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **André JAQUET**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°10/2024-2025.

Lecture du rapport de la commission de gestion par M. **Cyrille GHISTE**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°10/2024-2025.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Olivier MONACHON** relève la qualité du rapport de gestion et de la bonne tenue financière de la Commune de Vich et souhaite que ceci continue de cette manière et il remercie la Municipalité par applaudissement.

Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°10/2024-2025 est accepté à l'unanimité</i>
--

8. PREAVIS 11/2024-2025 - DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 34'000 POUR LA PARTICIPATION A LA FINALISATION DU BATIMENT D'ACCUEIL ET A LA RESTRUCTURATION QUATRE SAISONS DE TELE-DOLE SA

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **André JAQUET**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°11/2024-2025.

Lecture du rapport de la commission des affaires régionales par M. **Roger BRAND**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°11/2024-2025.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°11/2024-2025 est accepté à l'unanimité, 1 abstention

9. NOMINATION D'UNE COMMISSION AD HOC POUR LE REGLEMENT EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA DURABILITE (3 MEMBRES + 1 SUPPLEANT)

La **Syndique** précise que cette commission est nécessaire avec le passage de MCH2. En effet, un règlement sera nécessaire pour la gestion des fonds au passif du bilan. La Commune avait créé une directive, il y a quelques années, pour des fonds énergétique et l'utilisation de la taxe au sol de 70 cts/kWh. Si la Commune souhaite continuer d'utiliser ce fond avec l'apport des 50% de la taxe au sol, il faudra donc un règlement et une commission pour cette étude.

Le **Président** demande des candidats :

M. **David MARET** demande pour quand est prévu ce règlement. C'est prévu pour octobre répond M^{me} la **Syndique**. M. **Michel JARRAUD** demande si des règlements type existent ? Oui répond M^{me} la **Syndique** avec des communes qui se sont déjà engagées dans ces actions.

Sont **candidats** :
M. **Didier PLUSS**
M. **Roch BERSET**
M. **David MURITH**
M. **Stéphane DEMUNYCK**, suppléant

Ils sont élus par applaudissement.

10.ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES BATIMENTS

Le **Président** demande des candidats :

Deux candidats se proposent. Nous ne passerons pas par le vote à bulletins secret, car suite à la démission de M^{me} **Nathalie STREIT**, il nous fallait également repourvoir la place de suppléant. Comme M. **Yann KISLIG** est absent ce soir mais a fait valoir son intérêt par email, nous lui laissons la possibilité d'être dans cette commission en tant que suppléant.

Sont **candidats** :
M. **Stéphane DEMUYNCK**
M. **Yann KISLIG**, suppléant

Ils sont élus par applaudissement.

11.RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le **Président** se repropose à son poste pour cette dernière année de législature. Le **Vice-Président** M. **Cyrille GHISTE** prend la présidence et demande des candidats. Aucun autre candidat. M. **Christian BRONSIL** reste **Président** et est élu par applaudissement.

M. **Cyrille GHISTE** se repropose pour le poste de **Vice-Président**, il est seul candidat et est élu par applaudissement.

Les scrutatrices M^{me} **Belinda SCHAER** et M^{me} **Sao DANZ** se représentent, pas d'autres candidats, elles sont élues par applaudissement.

Résumé :	M. Christian BRONSIL , Président M. Cyrille GHISTE , Vice-Président M ^{me} Belinda SCHAER et M ^{me} Sao DANZ , scrutatrices M. Didier PLUSS et M. Jean-Pierre SUTTER , suppléants Ils sont élus par applaudissement.
----------	--

12. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA SEANCE SUIVANTE

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique les préavis connus :

- Crédit d'étude pour la rénovation du temple
- Reconduction du DISREN
- Règlement en faveur de l'efficacité énergétique et de la durabilité

13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** souhaite la bienvenue à son nouveau Municipal M. **Claudio GRECO** qui reprend les dicastères de M. **Philippe MUNDLER**, police général et police des constructions, l'informatique passe chez M. **Richard STOECKLIN**. Il garde la délégation de l'ORPCi, mais en tant que Municipal et non plus membre du Conseil communal. Un nouveau dicastère a été établi, le dicastère sécurité civile et militaire qui regroupera la protection civile, le PRU et le service militaire, qui sera un nouveau dicastère pour M. **Claudio GRECO**.

Elle annonce que la Municipalité sera reconduite in corpore pour la nouvelle législature. Le 08.01.2026 les listes seront déposées et les élections sont prévues le 08.03.2026 pour le 1^{er} tour.

M. **Jean-Claude BISSAT** concernant les travaux du chantier de la Maison du Tilleul. Les murs restants sont stables, l'évolution de la maçonnerie se poursuit selon le planning. Les coffrages ont été démontés et ceci permet de voir et de définir les volumes de ce bâtiment. Il y a eu 30 rendez-vous de chantier depuis le début en septembre 2024.

Démontage de la grue dans la semaine du 07.07.2025. Les échafaudages resteront autour du chantier tout du long jusqu'à la fin. Elles vont migrer au fur à mesure de l'avancement du chantier mais ne laisseront pas l'accès libre aux places de parc, car elles resteront à la disposition des employés du chantier. La météo clémente permet de bien avancer.

M. **Richard STOECKLIN** annonce que le terrain de football était inapproprié et a des endroits dangereux. Cette année une régénération du terrain a été effectuée. Un mandat avec l'entreprise a été signé pour l'entretien régulier du terrain. En parallèle l'éclairage a été refait à neuf, avec des lampes LED, ainsi qu'une commande automatique d'extinction de la lumière s'il y avait un oubli par des sociétés locales. M. **David MARET** remercie la Municipalité pour cette réhabilitation car il entraîne des juniors et ce nouveau terrain est plaisant et fonctionnel.

M^{me} **Carol WUERSCH** indique que suite au règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits sur la voie publique, les panneaux ont été installés. Ceci a déjà créé des places supplémentaires et éliminés les voitures ventouses. Les ASP sont prévus pour faire valoir ce règlement et ceci engendre des frais. Concernant le choix d'engager des ASP, la Municipalité s'est renseignée auprès de la Gendarmerie, qui ont expliqué que les employés communaux pouvaient auparavant amender et que dorénavant ils ne peuvent qu'émettre uniquement des avertissements. Les ASP sont donc un choix judicieux car ils peuvent directement amendés. Ils ont mis de l'ordre et la Commune retrouve des places, ce qui réjouit, par exemple, le restaurant le Croix Verte pour les places retrouvées pour sa clientèle.

Le PACOM est revenu du Canton, des points ont dû être discuté à Lausanne et l'urbaniste est en discussion pour la finalisation avec les demandes de modifications du Canton. La présentation du dossier par notre urbaniste à la commission d'urbanisme se tiendra courant septembre et en octobre se tiendra la présentation publique.

Concernant le PECC, toutes les communes du Canton doivent le mettre en œuvre réviser afin de diminuer les émissions de CO₂. Le résultat de cette analyse concernant en partie le territoire et en partie l'administration communale sera présentée le 02 septembre. Cette séance comportera des ateliers afin de participer à des améliorations pour le climat. D'ici la mi-août un flyer, ainsi qu'un sondage seront reçus et disponible sur le site de la Commune. Le sondage qui restera en ligne jusqu'au 15 septembre sur notre site internet, sera analysé par le bureau de l'environnement et son analyse sera présentée début octobre sur le site de la Commune.

M. **Claudio GRECO** remercie la population de Vich pour l'avoir porté à ce poste de Municipal et fera de son mieux pour le bien de tous.

Une ouverture de parole pour l'Assemblée :

M. **Eoghan O'SULLIVAN** félicite M^{me} **Carol WUERSCH** pour la proposition des séances d'informations pour le PECC et le PACOM. Il avait proposé également que le règlement de stationnement soit présenté au public et trouve dommage que ceci n'ait pas pu s'organiser. M^{me} **Carol WUERSCH** explique que cette séance demandée a été envisagée en séance de Municipalité mais qu'entre temps les recours au tribunal ont fait prendre du retard et il devait attendre la levée des oppositions, ce qui a compliqué d'agender cette séance d'information. M. **Eoghan O'SULLIVAN** poursuit en indiquant avoir commencé le processus de recours et la cour constitutionnelle lui a demandé CHF 2'000 pour la poursuivre et a donc stoppé le processus. Il avait tout de même la sensation qu'en séance de Conseil du mois de décembre qu'il y avait déjà une volonté de la Municipalité de proposer cette séance d'information au Vichois mais finalement elle n'a pas eu lieu.

M^{me} **Marguerita DORNIER** n'a pas apprécié la forme de ce règlement. Elle ne comprend pas bien la rétribution des places des parking, ainsi que les critères. Elle a reçu de nombreux documents avec des demandes de renseignements personnels, dont son bail, demandé par la Commune pour connaître qui aurait le droit ou non à une place supplémentaire de parking. M^{me} **Carol WUERSCH** explique que ces documents seront détruits. Ils permettent la vérification de possession de parking ou non, déjà contracté dans le bail. Les critères donnant droit à l'attribution des places de parking sont inscrits dans le règlement. M^{me} **Marguerita DORNIER** demande pourquoi ne pas poser simplement la question à la population, pour savoir s'il

désire des places de parkings ou s'ils en ont à disposition ? La restriction du nombre de place est obligatoire répond M^{me} **Carol WUERSCH** et est inscrite dans le règlement.

M. **Marcel BIEDERMANN** demande la position de la Municipalité sur le projet de la nouvelle loi sur le fonctionnement des communes. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la Municipalité a passé en revue ce projet de prise de position des communes. Vich a répondu dans les délais imposés par le Canton au 31.03.2025. L'ADCV a pris en compte les questions et la renvoyé au Canton. Les associations intercommunales, dont Vich fait partie, ont pris également position et ont rendu dans les délais leur résumé au Canton au 30.04.2025. Tous ce volume de commentaires est à traiter par le Canton. Certains sujets ont été abordé, comme le nombre de membres pour les associations intercommunales ou le taux d'activité obligatoire pour certains employés communaux, ou éventuellement la mise en place d'une loi sur les finances communales. M. **Marcel BIEDERMANN** demande les points positifs ou plus restrictifs qui seraient pour Vich ? M^{me} **Antonella SALAMIN** donne comme exemple un point positif concernant le taux d'activité pour les embauches d'employés. Sur ce point elle est d'accord mais pas si le Canton impose un urbaniste par exemple. Certaine fusion, pour regrouper des services serait envisageable. Un point négatif avec la réduction de membres pour les associations intercommunales et de contraindre le nombre de membres n'est pas très fondé. La réaction était forte et soutenue pour le maintien de l'autonomie communale des petites communes.

M. **Jean-Pierre SUTTER** revient sur le règlement de stationnement en indiquant que c'est la procédure employée par la Commune qui déplaît. La Commune et ses habitants ont été choqués par le manque d'information à la population. L'information est passée uniquement pour les membres du Conseil. La Municipalité avait le pouvoir de faire circuler cette information bien avant d'être bloquée par des recours et elle ne l'a pas fait. M^{me} **Antonella SALAMIN** accepte la remarque. Il n'y a pas eu de séance pour la population de Vich. Les membres du Conseil communal ont été informés de l'avancement de la mise en place de ce dit règlement et il y a eu un article dans le Journal de la Côte. C'est tout.

M. **Stéphane DEMUYNCK** revient sur l'historique de ce règlement au Conseil en décembre 24 personnes l'avait sollicité pour essayer de faire un recours et ouvrir une discussion. Au Conseil de mars, M. **Luigi LONGHI** avait précisé qu'il ne trouvait pas normal de passer de la gratuité des parkings, à un macaron payant pour les Vichois. S'en est suivi une pétition de 70 signatures récoltées et envoyées à la Juriste M^{me} **Joëlle WERNLI**. Mais également 28 recommandés envoyés, qui démontre un énervement global de la population. Les places bleues sont amendées depuis le 27.05.2025 au lieu du 01.06.2025. La population est en demande de faire une requête à la FAO suite à la réception du VichFait et la demande des 10 jours pour l'obtention du macaron. Il va se renseigner pour l'aboutissement de cette demande de pétition. En tant que conseiller, il va formuler une motion sur les articles 35, 36 et 37 du règlement de Police. Effectivement les CHF 2000 demandés par la cour constitutionnelle, sont des avances de frais pour le recours au Tribunal et seront à partager par le nombre de recourant. Il rappelle que le délai était extrêmement court entre le document reçu le 11.03.2025 et la possibilité de recours de 20 jours qui avait déjà débuté depuis la parution à la FAO. La Juriste lui a expliqué que la Municipalité est en droit d'appliquer ce règlement, mais que rien n'empêche de faire circuler les informations et le suivi des réponses suite au recours mais également de faire un échange préalable sur ce règlement unilatérale. Les places bleues sont trop nombreuses sur Vich par rapport aux places blanches et dans les ménages avec des enfants

possédant un véhicule, il est difficile de limiter l'accès au macaron par famille à deux macarons maximum. Ils devront probablement aller se stationner en voitures ventouses dans d'autre commune ! Il trouve antinomique la réponse de la Gendarmerie, car à St-Cergue, la Commune a souhaité mettre une milice en place pour la verbalisation et ceci leur a été interdit, ce sont les employés communaux qui doivent s'en charger !

Enfin, il regrette qu'il n'y ait aucune protection juridique, ni budget de défense juridique pour le Conseil communal. Le **Président** indique que la Préfecture est disponible pour des questions juridiques si nécessaire. La motion est notre voie de droit pour la modification des articles de ce règlement de Police. Cette modification doit toutefois être présentée avant le prochain Conseil pour figurer sur la convocation. M. **Stéphane DEMUYNCK** demande qu'elle est la démarche possible pour les personnes qui ne sont pas membres du Conseil, comment peuvent-ils faire une démarche de recours ? Dans ce cas, une pétition est possible répond M. **Christian BRONSIL**.

14. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** remercie le travail de notre **Secrétaire** du Conseil, qui est applaudie et indique que les jetons de présence sont disponibles auprès d'elle en fin de séance. Le solde sera versé à une association caritative, que l'on définira au mois de décembre.

15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Michel PEIRIS** demande qu'elle est l'utilité de la barrière en bois sur le chemin du petit pont ? C'est une propriété privée et le propriétaire a mis cette barrière pour éviter les déprédations répond M^{me} **Carol WUERSCH**.

16. CLOTURE DE LA SEANCE

Le **Président** remercie l'Assemblée et clôt la séance à 22h08.

Au nom du Conseil Communal

Le Président
Christian BRONSIL



Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

